



COMPTE RENDU N°118 REUNION DU CABINET DU 26 FEVRIER 2025.

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.

Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux, absent du pays, n'a pas pris part à la réunion.

La réunion du cabinet du 26 février 2025 s'est déroulée suivant l'ordre du jour amendé ci-après.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 12 février 2025.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 12 février 2025.
3. Examen de la méthodologie affinée de classification des projets publics de développement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.
4. Examen du résumé analytique du programme économique et financier du Congo 2019-2022.
5. Examen du projet de liste des programmes et projets de 2024 à évaluer en 2025.



6. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.
7. Divers.
 - a) Information sur le fonds Africa 50.
 - b) Point de la relecture du rapport d'évaluation 2023.
 - c) Préparation de la rédaction du rapport sur l'évaluation du PND 2022-2026.
 - d) Instructions.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 12 février 2025.

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2025 a été adopté avec des amendements de fond et de forme. Il sera affiché sur le site web du RPPR et archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 12 février 2025.

Le directeur du cabinet a fait le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 12 février 2025, ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 12 février 2025.

A.1. Finaliser la rédaction du rapport-bilan des principales actions du RPPR en 2024 et le faire adopter par les membres du cabinet, suite à une consultation individuelle.

A.2. Corriger le projet de programme des activités du cabinet pour l'année 2025 et le distribuer aux membres du cabinet pour recueillir leurs avis.

A.3. Notifier aux chargés d'études de la Task-Force des politiques économiques et sociales les nouvelles tâches qui leur sont assignées.



B. Exécution, au 26 février 2025, des décisions du cabinet issues de la réunion du 12 février 2025.

B.1. Le conseiller aux programmes et politiques économiques a mis à la disposition des membres du cabinet, participant aux réunions, la version finalisée du rapport-bilan des principales actions du RPPR en 2024.

B.2. La version corrigée du programme des activités du cabinet pour l'année 2025 a également été distribuée à tous les membres participant aux réunions du cabinet.

B.3. Le directeur du cabinet par intérim a entretenu les chargés d'études de la Task-Force le lundi 10 février 2025 à 11 heures 30.

Il leur a notifié les nouvelles tâches qui leur sont assignées dans le cadre de l'organisation de leur travail, en attendant la nomination du nouveau Secrétaire permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

3. Examen de la méthodologie affinée de classification et regroupement des investissements contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.

Le conseiller aux évaluations financières a fait la présentation d'une note introductive intitulée « Identification des différents types d'investissement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours ».

La présentation du conseiller a été suivie d'un échange sur la nature des investissements à retenir.

Après échange, le RPPR a proposé une méthodologie de regroupement des investissements par type (corporel, incorporel et financier) et par objet (infrastructures, équipements, production de biens et services).

Les investissements corporels regroupent tous les investissements durables (constructions, réhabilitations et acquisitions de biens durables).

Les investissements incorporels sont ceux qui contribuent à l'augmentation du patrimoine sans être palpables. Ils ne se présentent



donc pas sous une forme physique (dépenses pour les études, par exemple).

Les investissements financiers sont assimilés aux placements qui visent à obtenir des revenus qui augmentent la richesse nationale.

Regroupés par objet, les investissements sont :

- la construction des infrastructures ;
- l'acquisition des équipements durables ;
- la production des biens et services.

Le RPPR a demandé aux trois conseillers désignés de présenter une nouvelle copie de la méthodologie, conforme aux orientations ci-dessus, qui sera examinée à la prochaine réunion du cabinet. Elle sera intitulée : « Note sur le regroupement des différents investissements contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours ».

4. Examen du résumé analytique du programme économique et financier 2019-2022.

Après une brève présentation de ce point par le conseiller aux programmes et politiques économiques, des échanges entre les participants à la réunion ont suivi. Le RPPR a conclu les échanges en indiquant que le résumé analytique devra :

- présenter la justification de la mise en œuvre de ce programme 2019-2022 ;
- comporter, autant que possible, des chiffres illustrant les principales tendances macroéconomiques relevées dans le résumé analytique ;
- indiquer les causes de la mise en œuvre non concluante de ce programme.

La nouvelle version du résumé analytique sera soumise à l'examen du cabinet à la faveur de sa prochaine réunion.

5. Examen de l'ébauche de sélection des programmes et projets publics de l'année 2024, à évaluer.

Le directeur du cabinet a présenté ce point. En appliquant le critère d'une inscription budgétaire égale ou supérieure à un milliard FCFA, une sélection



de 62 projets, à partir des 1332 contenus dans la loi de finances 2024, a été proposée.

Le RPPR a instruit les membres du cabinet, participant à la réunion, de procéder à une relecture du volet investissement de la loi des finances 2024, de sorte qu'aucun programme ou projet ne soit omis.

6. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.

La présentation du point des décisions du cabinet, partiellement exécutées a été faite par le directeur du cabinet, ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions.

A.1. Poursuivre la rédaction des résumés analytiques des plans et programmes de 1960 à nos jours.

A.2. Poursuivre la recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur des réunions du cabinet.

A.3. Poursuivre le recensement des projets publics d'investissement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours et les classer selon leur nature et leur statut.

A.4. Poursuivre l'affinement de la méthodologie de recensement et de regroupement des projets de développement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.

B. Exécution des décisions, au 26 février 2025

B.1. La rédaction des résumés analytiques des plans et programmes, de 1960 à nos jours se poursuit.

Un projet de résumé analytique du programme économique et financier 2019-2022 est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 26 février 2025.

B.2. La recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit.

Une nouvelle note de lecture a été proposée pour examen en réunion, ce 26 février. Mais elle n'a pu être examinée en l'absence de son auteur. L'examen de cette note a été reportée à la réunion suivante.

B.3. Le recensement des projets publics d'investissement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, demeure suspendu. Il reprendra



après l'adoption de la méthodologie affinée de recensement et de regroupement des projets.

B.4. Une nouvelle version de la méthodologie affinée de recensement et de regroupement des projets publics de développement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, a été examinée à la faveur de la réunion du cabinet du 26 février 2025. Une réécriture a été demandée. Une autre version sera en conséquence soumise à l'examen du cabinet à la faveur de sa prochaine réunion.

7. Divers.

Quatre sujets ont été examinés, au titre des divers.

a) Information sur le fonds Africa 50.

Le conseiller à la planification et à la prospective, administrateur pour le Congo du fonds Africa 50, a informé les membres du cabinet présents qu'une lettre a été adressée par le fonds Africa 50 au ministre des finances. La lettre indique que l'actionnaire Etat congolais ne percevra pas de dividende, à l'occasion du partage du bénéfice décidé par l'Assemblée générale du fonds tenue du 24 au 25 février 2025. L'Etat congolais n'ayant pas libéré la deuxième fraction du capital appelé, il ne peut, selon les statuts du fonds Africa 50, bénéficier de dividende.

Du fait de la non libération du capital appelé, l'Etat congolais risque de perdre sa place au Conseil d'administration du fonds Africa 50.

b) Point de la relecture du rapport d'évaluation 2023

Une lecture individuelle du rapport d'évaluation 2023 a été faite. Le RPPR a proposé qu'une réunion soit tenue, sous l'autorité du directeur du cabinet, ce jeudi 27 février 2025, pour procéder à une synthèse des lectures individuelles.

c) Préparation de la rédaction du rapport sur le PND 2022-2026.

Le RPPR a demandé que deux conseillers soient désignés pour proposer un plan de rédaction détaillé du rapport sur le PND. Celui-ci contiendra une partie théorique et une partie pratique.

La première partie pourra être rédigée sans descente sur le terrain. Elle traitera de la conception ainsi que des mécanismes de suivi et



d'évaluation du PND. Elle appréciera leur pertinence. La seconde partie traitera des résultats, sur le terrain, de la mise en œuvre des programmes et projets du PND.

d) Instruction

Les deux conseillers désignés, pour rédiger un plan détaillé du rapport sur la mise en œuvre du PND, proposeront un autre plan détaillé du rapport sur les projets inachevés.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures 50 minutes.

Adopté le 7 mars 2025

Le secrétaire de séance

Le Directeur du cabinet

Jean-Anaclet MAMPASSI

Jean-Raymond DIRAT

